

Entre les soussignés :

* **TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES** représenté par
Monsieur Marc OXIBAR - Président
et désigné ci-après par l'appellation “ **le SYNDICAT** ”, **d'une part,**

* et - **COMMUNE DE BENEJACQ**.....demeurant à
PLACE DE LA MAIRIE, 64800 BENEJACQ, né le - à -
agissant en qualité de propriétaire, désigné ci-après par l'appellation “ **le PROPRIETAIRE** ”, **d'autre part,**

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le **PROPRIETAIRE** déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s), (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartient/lui appartiennent (1)

COMMUNE	SECTIONS	NUMEROS	LIEUX-DITS
BENEJACQ	B	15	RUE HENRY IV

et après avoir pris connaissance du projet d'établissement de réseau d'électricité,

AUTORISE

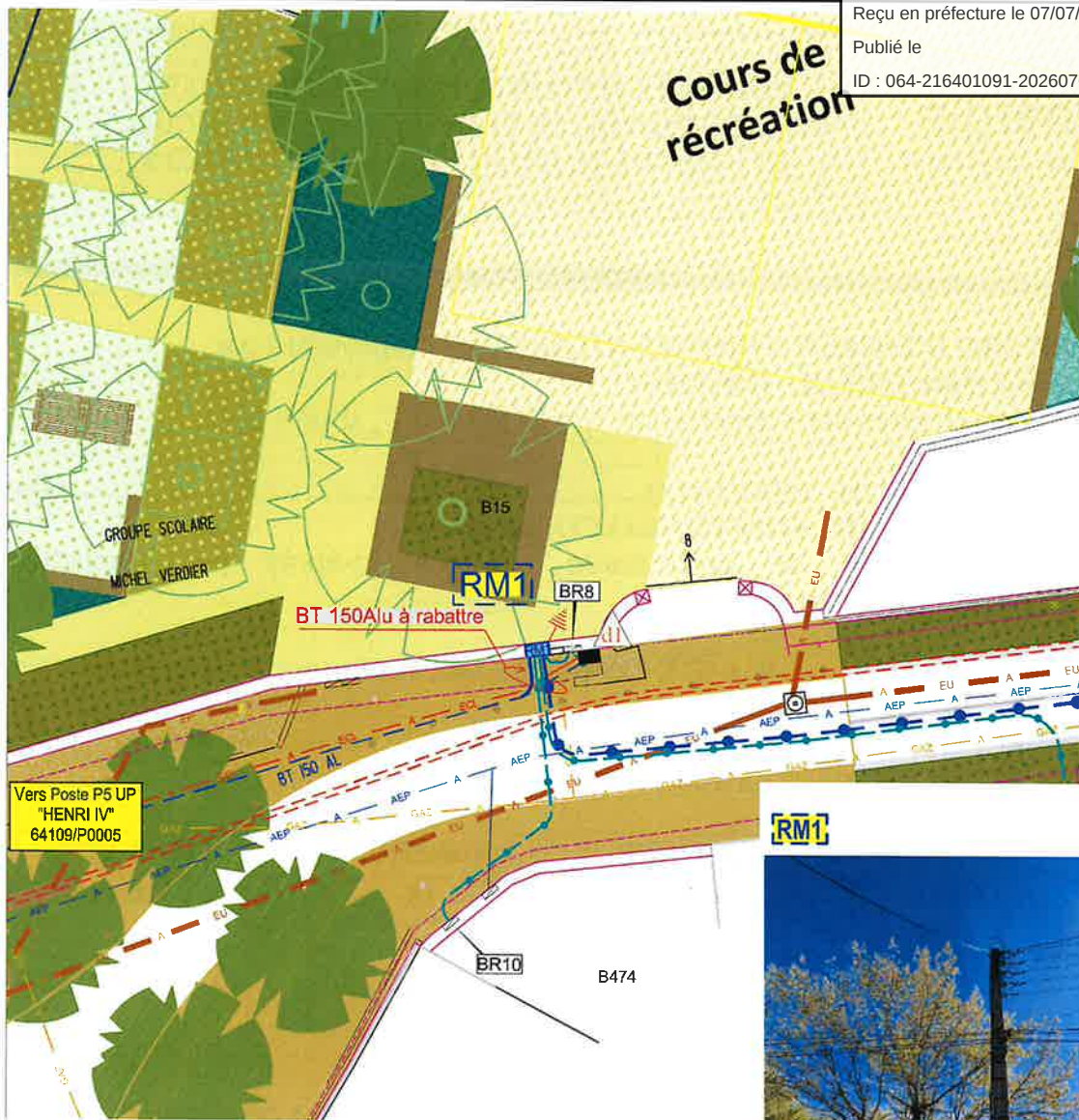
le **SYNDICAT** :

1°) établir à demeure des coffrets (de distribution ou de branchements individuels) encastrés dans les murs, façades ou clôtures, et des liaisons souterraines et/ou façade entre lesdits coffrets et les maisons ou immeuble pour assurer la reprise en souterrain et/ou façade des branchements aériens existants;

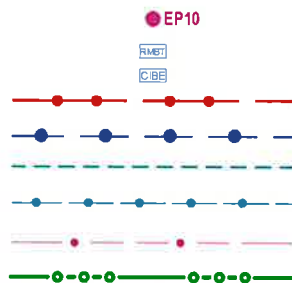
2°) à élaguer s'il y a lieu, les plantes grimpantes et les branches d'arbres ou arbustes qui pourraient gêner la pose des câbles et accessoires, ou occasionner des avaries aux ouvrages et par voie de conséquence, à faire exécuter par le **SYNDICAT** ou ENEDIS, Concessionnaire du réseau, et les entrepreneurs dûment accrédités par eux, tous travaux d'exécution, surveillance, entretien et réparation des ouvrages ainsi établis.

Cette opération réalisée dans un but purement esthétique en accord avec la commune ne donne droit à aucune indemnité.

(1) rayer la mention inutile



Candélabre à poser
Coffret REMBT à poser
Coffret CIBE à poser
HTA Souterraine à Construire
BT Souterraine à Construire
BT Brt Souterraine Existante
BT BRT Sout. à Construire
E.P Souterrain à Construire
Rés. Tél. à Construire



Fait en deux exemplaires ⁽²⁾

Marc OXIBAR

A,....., le.....

Signature suivi de la mention manuscrite « lu et approuvé »

[Handwritten signature]

⁽²⁾ dont un pour le **SYNDICAT** et un pour ENEDIS (Concessionnaire du réseau)